



Source : Sophie Deblouis 2019, © Ministère de la Culture et des Communications

# Bilan 2019-2020

Conseil d'établissement de l'école Hélène-Boullé

### Responsabilités du CÉ

Le CÉ est composé de 5 parents et de 5 membres du personnel de l'école. Les membres du personnel sont élus par leurs pairs annuellement, alors que les parents sont élus pour des mandats de deux ans, lors de l'assemblée générale (AG), en septembre de chaque année. Les responsabilités sont diverses.

#### Pour en savoir plus sur le CÉ

[Le conseil d'établissement – son rôle, ses pouvoirs et ses obligations](#) (document produit par la Commission scolaire Val-des-Cerfs)

Le [site web du Ministère](#) de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) – section *Conseil d'établissement d'une école*

### Membres du Conseil d'établissement 2019-2020

- Isabelle Benoît, représentante du SDG
- Karine Brunet, parent
- Élane Caouette, enseignante
- Matthieu Duhaime, parent
- Marie-France Forest, parent
- Geneviève Marquis, parent et présidente
- Maeva Sparagna, employée de soutien
- Marie-Claude Therrien, enseignante
- Karine Vézina, psychoéducatrice
- Gillian Woodford, parent

### Le projet éducatif

Le projet éducatif a été créé en 2018-2019. À Hélène-Boullé, un comité de pilotage a été mis en œuvre et le document *Projet éducatif 2018-2019 à Hélène-Boullé* explicite la démarche et le résultat.

« Le **projet éducatif** est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.»

extrait du [document du MÉES](#)

Le projet éducatif a été approuvé et adopté le 28 mai 2019 par le CÉ. En 2019-2020, le projet devait se mettre en place. Le comité de pilotage s'est rencontré, mais n'a pu terminer les travaux requis pour concrètement mettre en place des moyens. L'équipe-école ne s'est pas rencontrée à ce sujet durant la période COVID. Il n'y a donc pas eu d'évaluation d'un début de mise en place. Le tout est reconduit en 2020-2021.

### Gestion de la surpopulation / agrandissement de l'école

Lors de l'assemblée générale de 2019, la direction a indiqué aux parents que le projet d'agrandissement de l'école avait été retenu par la CSDM et serait soumis au ministère de l'Éducation en octobre. Or, le CÉ a été informé à la fin du mois d'octobre que la CSDM ne soumettrait plus le projet d'Hélène-Boullé. Le ministère de l'Éducation ayant réévalué les ratios maîtres-élèves suite à la publication de nouvelles données démographique, le quartier Villeray n'est plus considéré en situation de surpopulation. L'école Hélène-Boullé est toujours en situation de surpopulation, mais d'autres écoles du quartier ont la capacité d'accueillir la population en surplus, notamment à l'école St-Gérard.

Le CÉ a sollicité immédiatement la direction de la CSDM, le commissaire, le cabinet du ministre et le député provincial pour remettre en question cette conclusion et forcer l'application immédiate de solution au problème de surpopulation à notre école. Le CÉ a obtenu la création d'un comité consultatif regroupant des parents, la direction de l'école, des représentants de l'équipe-école et la direction de l'organisation scolaire. La CSDM a maintenu sa position que le projet d'agrandissement n'irait pas de l'avant. La CSDM s'est aussi engagée devant ce comité à agir immédiatement pour réduire la situation de surpopulation à Hélène-Boullé dès la rentrée 2020-2021 avec des mesures temporaires (relocalisation d'élèves maternelle pour limiter à trois groupes-classes) et amorcer la mise en place d'une solution à long terme par un redécoupage du territoire pour la rentrée 2021-2022. L'objectif de ces décisions devenait de réduire sur un horizon de trois ou quatre ans le nombre de groupe-classe de 3 pour ramener la population de Hélène-Boullé à 17 groupes-classes (soit à sa capacité).

### Dossier redécoupage du territoire scolaire

CSSDM a décidé en mars de procéder à un redécoupage de la carte scolaire de l'école à l'été 2020 et avec un effet sur les inscriptions pour la rentrée 2021-2022. C'est ainsi que le territoire au nord de la rue Guizot entre les rues St-Dominique et Henri-Julien relève maintenant de l'école St-Gérard.

Au même moment, il a été décidé qu'il n'y aurait plus 4 classes de maternelle à Hélène-Boullé, mais bien 3 forçant ainsi la relocalisation d'une dizaine d'enfants vers d'autres écoles. La CSSDM a tardé à communiquer clairement aux parents de ces enfants et à confirmer à quelle école ils pourraient débiter leur parcours scolaire. Les parents de ces enfants se sont retrouvés dans une situation intenable où personne n'était en mesure de répondre à leurs questions et de leur assurer que leur enfant pourrait fréquenter un même établissement scolaire tout au long de leur primaire.

À la suite de nombreux échanges de courriels, les parents du CÉ ont obtenu une rencontre le 22 juin avec M. Desjardins à l'organisation scolaire du CSSDM. Celui-ci nous a alors confirmé que deux enfants seraient transférés à l'école Ste-Cécile et qu'une sixième classe de maternelle serait ouverte à Saint-Gérard pour accueillir les autres enfants en surplus (certains sont résidents du nouveau territoire, d'autres non). Une cinquième classe de maternelle avait déjà été ouverte à

l'école pour répondre aux besoins grandissants du quartier apportant encore plus de confusion au dossier.

M. Desjardins a également informé le CÉ lors de cette rencontre que les enfants d'une même fratrie résidant sur le territoire redécoupé n'ayant pas encore débuté l'école ne pourraient pas suivre leurs grands frères, grandes sœurs à Hélène-Boullé. Un courriel a donc été envoyé par M. Bécharde à tous les parents de l'école pour les informer de la situation. Par la même occasion, il a été proposé aux parents des enfants résidant dans le secteur redécoupé qui le désiraient qu'ils pouvaient demander un changement d'école afin de fréquenter leur école de quartier, permettant notamment d'éviter que les membres d'une même famille se retrouvent dans deux écoles différentes. Dans le courriel, il était mentionné que ce changement d'école s'effectuerait selon la capacité d'accueil de Saint-Gérard. Aucun enfant qui a fait la demande de transfert n'a été autorisé à le faire (hormis ceux qui rentraient en maternelle, mais ces demandes ont été gérées séparément).

Il y a eu 11 enfants qui ont présenté une demande (4 demandes en libre choix et 7 en redécoupage). Lors de la rencontre avec M. Desjardins, il a également été mentionné qu'un enfant qui a déjà débuté sa scolarité à Hélène-Boullé pourrait la terminer dans cette école.

### À retenir :

- Redécoupage de la carte scolaire pour les écoles Hélène-Boullé et Saint-Gérard;
- Coupure d'une classe de maternelle à l'école Hélène-Boullé;
- Le critère de la fratrie n'est pas en vigueur pour les enfants du territoire concerné par le redécoupage;
- Aucun transfert d'école n'a été autorisé pour les enfants concernés par le redécoupage;
- Les enfants qui ont débuté leur scolarité à Hélène-Boullé pourront la terminer à cet endroit.

Toutefois, des questionnements persistent pour les membres du CÉ :

- Combien d'enfants du territoire d'Hélène-Boullé ont été admis en maternelle à Saint-Gérard?
- Combien d'enfants du territoire de Saint-Gérard ont été admis en maternelle à Hélène-Boullé?
- Combien de parents qui ont fait la demande pour que leurs enfants fréquentent Saint-Gérard ont un enfant qui entrera en maternelle dans les prochaines années?
- Que va-t-il se passer si un groupe classe se retrouvait en dépassement et que des enfants du territoire redécoupé devaient quitter Hélène-Boullé, mais que Saint-Gérard n'avait pas la capacité pour les recevoir?

Les discussions à propos du redécoupage se poursuivront dans le mandat 2020-21 du CÉ.

### **Dossier plan de lutte contre l'intimidation et gestion des comportements**

Lors de l'année 2019-2020, le plan de lutte a été appliqué comme stipulé dans le document créé par les membres de l'école et approuvé au CÉ.

Tous les élèves de l'école ont reçu au moins un atelier sur le développement des compétences sociales dans le but de diminuer le nombre de conflits/de violence/d'intimidation à l'école Hélène-Boullé.



Chaque semaine, les élèves qui avaient reçu 5 avis de manquements mineurs recevaient un atelier avec la psychoéducatrice. À 10 manquements, les parents étaient avisés par téléphone et à 15 manquements l'enfant rencontrait la direction. Les élèves qui ont eu 20 manquements et plus ont débuté un suivi en psychoéducation. Environ 40 élèves ont reçu des ateliers.

Cette année, moins de 5 protocoles d'intimidation ont été enclenchés. La réception des jeunes et des parents aide grandement dans l'application du protocole. Une proposition sera faite au comité afin d'ajuster les réflexions faites par les jeunes lorsqu'il y a une situation d'intimidation pour que tous les élèves puissent cheminer et développer des compétences sociales.

La majorité des événements des situations de rapports sont de l'ordre des conflits. La majorité des conflits arrivent sur l'heure du dîner ou pendant les récréations. L'ampleur des conflits a régulièrement un impact sur le temps de classe.

Des manquements majeurs ont été rapportés, en moyenne un par semaine. La TES ou la psychoéducatrice ont complété les interventions lors de ses moments et les décisions ont été prises de concert avec la direction. Une amélioration du système de prise de décision est souhaitable à ce niveau, afin de s'arrimer entre les différents acteurs de l'école.

Un travail d'arrimage avec l'équipe-école et le service de garde a été fait pour bien comprendre la nuance entre un conflit et une situation d'intimidation. Une formation a été offerte au personnel du service de garde sur l'application de la résolution de conflits (vers le Pacifique et ARASS).

Proposition :

- Arrimer le travail entre les différents acteurs. (Enseignants, intervenants, direction).
- Animer en classe des ateliers sur la résolution de conflits dès le début de l'année scolaire.
- Exercer une présence d'un intervenant sur la cour de récréation.
- Favoriser la surveillance active des enseignants.
- Maintenir la formation aux éducatrices du service de garde.
- Utiliser un système de compilation de données informatique (DASH) afin d'améliorer la communication entre les différents acteurs. Aussi, nous pourrions compiler le nombre exact d'interventions.

*(par Karine Vézina, Psychoéducatrice)*

### **Dossier service de garde**

Cette année, Mme Isabelle Benoît a été la personne responsable au service de garde. M. Juan Cuevas était également présent. Mme Benoît et M. Cuevas ont participé aux travaux du projet éducatif, du développement de la Plateforme éducative et au comité d'aménagement de la cour d'école. La préoccupation de tous est d'améliorer la communication entre le service de garde, les enseignants, la famille et les enfants.

### **Comité de parents utilisateurs du service de garde**

Le comité de parents utilisateurs du service de garde La Ricane a été formé en 2017. Le comité comprend trois membres parents élus à l'assemblée générale ainsi que la technicienne du SDG et d'un éducateur de première classe. Le comité a des rencontres mensuelles avec les parents,

technicienne de SDG et l'éducateur, classe principale, ainsi que la directrice adjointe et parfois la psychoéducatrice.

L'objectif du comité est de faire le lien entre les besoins des parents utilisateurs et la réalité du service de garde.

Cette année le comité avait pour objectif de finaliser la plate-forme éducative du service de garde, de mettre en application la plate-forme (ce qui a été fait) et de travailler avec certains parents pour créer un outil d'inscription aux activités parascolaires par internet.

Aucun parent n'a été véritablement nommé pour siéger sur le comité cette année, mais Mme Myléna Bergeron a pris possession du dossier. Habituellement dans un comité d'utilisateur il y a un minimum de 3 parents et le comité en comptait 5 ainsi que la direction adjointe, Juan et Mme Bergeron.

Les rencontres du comité ont été tenues selon les besoins. Ainsi, 2 rencontres ont eu lieu pour la plate-forme éducative et 3 rencontres pour l'outil d'inscription pour les activités parascolaires.

Parmi les résultats de cette année, il a été constaté qu'il a été plus facile de prendre le pouls les parents et ainsi mieux répondre aux besoins des enfants.

Toutefois, les points suivants seraient à améliorer pour la suite des choses :

- S'assurer de bien nommer la personne qui représente les parents
- Définir le rôle de chaque personne dans le comité
- S'assurer de faire l'ordre du jour avec la technicienne et le parent nommé qui représente les parents
- Bien expliquer le rôle du comité d'utilisateur et ses pouvoirs.

Et enfin quelques recommandations :

- S'assurer que les parents qui font partie du comité sont des parents utilisateurs réguliers du service de garde et pas des parents d'enfants dîneurs.
- Dès le début de l'année scolaire 2020, rencontrer les parents pour l'outil pour les inscriptions aux parascolaires par internet.
- Dès le début de l'année 2020, finaliser le graphisme de la plate-forme éducative du service de garde pour faire la distribution dès septembre 2020.

### Budget de fonctionnement du CÉ

À même le budget de 400\$, un montant a été remis aux enseignants et élèves de 6e année afin que ceux-ci puissent organiser une fête de fin d'année malgré le contexte de la pandémie Covid-19. La balance du budget a été utilisée pour une inscription au Congrès sur l'école à distance auquel certains membres du CÉ ont manifesté le désir de participer ainsi qu'à souligner le départ de M. Bécharde.

### Budget de l'école

Le budget a été observé par les membres du CÉ. À Hélène-Boullé, le budget n'est en général pas approuvé car les membres du CÉ considèrent qu'il devrait y avoir plus de fonds pour répondre

aux besoins de l'école. Les membres observent que le budget est fonctionnel par contre et qu'il y a peu de marge de manœuvre pour la direction de l'école, afin de faire des choix particuliers.

### Dossier communauté

Mme Francine Goyette, responsable de la Maison des grands-parents de Villeray a siégé au sein du CÉ pour 2019-2020 afin de créer un lien avec l'école en continuant d'offrir le service d'aide aux devoirs.

### Grille-matières, activités physiques et utilisation de la cour

À Hélène-Boullé, le temps suggéré par le ministère de temps d'enseignement de l'éducation physique n'est pas mis en place (2 heures par semaine). C'est pourquoi lors du CÉ de septembre, les membres présents ont souhaité que des récréations de 20 minutes soient mises en place en 2020-2021. Il a été demandé aux enseignants de réfléchir au meilleur horaire possible selon eux pour mettre en place les récréations de 20 minutes. Ceux-ci ont produit une liste de diverses activités qui permettent aux élèves de bouger et qui sont mises en place selon les choix individuels ou d'équipe faits par les enseignants. Il n'y a par ailleurs pas eu d'horaire permettant de mettre en place les récréations selon la demande du CÉ.

En ce qui concerne la grille-matière, la direction a la responsabilité de présenter au CÉ une grille-matière indiquant les temps d'enseignement de chacune des matières. Cette grille-matière n'a pas été présentée au cours des deux dernières années. Cette année, M Béchard a été présentée en partie, le temps alloué aux matières obligatoires n'ayant pas été indiqué. Il a donc été impossible de l'approuver tel que requis. Il a donc été décidé d'approuver en partie ce qui a été présenté lors du 8 juin, et de reporter en septembre 2020 l'approbation du temps des autres matières après clarification.

### Budget soutien aux parents

Le budget de 1000\$ a été utilisé pour permettre la tenue d'une conférence offerte gratuitement aux parents d'Hélène-Boullé. Cette conférence en ligne a été donnée par Mme Manon Jean, fondatrice du programme [Arbre en cœur](#) et auteure de trois livres sur la gestion émotionnelle des enfants. Cette conférence (webinaire sur la plateforme Zoom) s'adressait à tous les parents, enseignants et éducateurs soucieux d'aider l'enfant à mieux gérer ses émotions, ses comportements et son stress.

#### Contact

Le conseil d'établissement : [hboulle.ce@csgm.qc.ca](mailto:hboulle.ce@csgm.qc.ca)

L'OPP : [hboulle.opp@csgm.qc.ca](mailto:hboulle.opp@csgm.qc.ca)

Le comité de parents du service de garde : [comitesdg.heleneboulle@gmail.com](mailto:comitesdg.heleneboulle@gmail.com)

Le service de garde : [hboulle.sdg@csgm.qc.ca](mailto:hboulle.sdg@csgm.qc.ca)

Geneviève Marquis, présidente du CÉ 2019-2020 de l'école Hélène-Boullé

Collaboration à la rédaction : Isabelle Benoît, Myléna Bergeron, Karine Brunet, Matthieu Duhaime, Marie-France Forest, Geneviève Marquis, Félix Trépanier, Karine Vézina